Direction Générale Adjointe
des Mobilités, de l'Aménagement Durable,
de l'Environnement et des Citoyennetés
Direction des Routes
Service Entretien et Circulation Routière
Pôle d'Aménagement Nord-Est
Secteur de Réalmont
✆ : 05 63 60 02 34
Mail : secteur.realmont@tarn.fr
Réf. : C2026003002

ARRÊTÉ TEMPORAIRE SIMPLE DE POLICE DE CIRCULATION (DÉVIATION) ROUTE DÉPARTEMENTALE n° 86 COMMUNES d' ALBAN et de PAULINET

✧

Le Président du Conseil départemental,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le Code de la route, Livre IV, Titre I, chapitre 1 « pouvoirs de police de circulation » et notamment les articles R. 411-1, R. 411-21, R. 411-25 et R. 411-21-1 (décret 2012-3 du 3 janvier 2012),

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, Huitième partie "Signalisation Temporaire" approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et notamment les articles 125, 126, 128 et 135 de ladite instruction,

VU l'arrêté du 7 novembre 2024 donnant délégation de signature au Directeur des Routes,

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité il y a lieu de règlementer la circulation selon les dispositions ci-après,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Pour permettre les purges de chaussée sur la route départementale n° 86 de catégorie C du PR 1+627 au PR 9+600 sur le territoire des communes d' ALBAN et de PAULINET, la route sera fermée à tout véhicule sauf **pour les riverains :**

Du 26 au 30 octobre 2026 de 8h00 à 17h00.

(Avec une période dite de secours du 2 novembre 2026 au 6 novembre 2026, si les conditions climatiques le nécessitent)

Pendant la durée de cette interdiction, la circulation de tous les véhicules sera déviée par la **RD 53 et RD 79.**

ARTICLE 2 - Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par des panneaux convenablement placés, conformément aux dispositions du livre I, huitième partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (suivant schéma DC61 du manuel de chantier). La signalisation règlementaire sera à la charge des services du Département.

ARTICLE 3 - Cette décision sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général Adjoint des Mobilités, de l'Aménagement Durable, de l'Environnement et des Citoyennetés,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn,
Le Maire de la Commune d' ALBAN,
Le Maire de la commune de PAULINET,
Le Maire de la commune de TEILLET,
Le Chef du Pôle d'Aménagement Nord-Est,
L'entreprise chargée des travaux,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Tarn.

Albi, le 15 OCT. 2026

P/Le Président,
Le Directeur des Routes



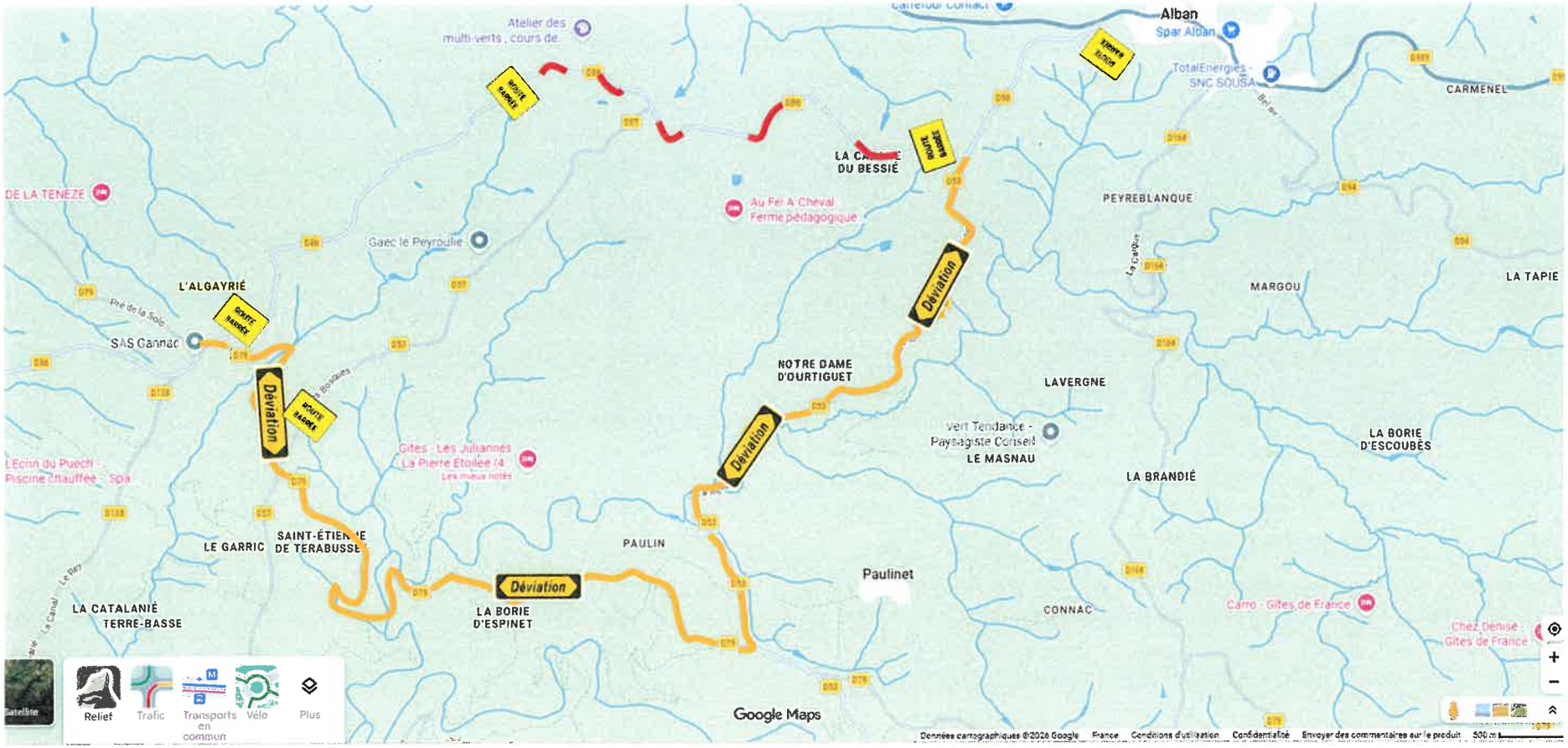
Sébastien DURAND

Diffusion pour attribution :
Tous les acteurs concernés par l'article 4

Diffusion pour information :
La Préfecture (SIDPC et BSR),
Le SDIS (Pompiers),
Le SAMU 81,
FEDERTEEP (transports scolaires),
Loomis France SASU (transports de fonds),
Mme et M. les Conseillers Départementaux,

Original : Service Entretien Circulation Routière.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.


Alban
Spar Alban
TotalEnergies - SNC SOUSA
CARMENEL
Atelier des multi-verts, cours de...
ROUTE BARRÉE
LA CA... DU BESSIÉ
Au Fer A Cheval Ferme pédagogique
PEYREBLANQUE
DE LA TENEZE
Gaec le Peyroulie
L'ALGAYRIÉ
SAS Cannac
Déviation
MARGOU
LA TAPIE
NOTRE DAME D'OURTIGUET
LAVERGNE
Vert Tendance - Paysagiste Conseil
LE MASNAU
LA BORIE D'ESCOUBÈS
LA BRANDIÉ
Gites - Les Juliannes - La Pierre Etoilee (4
L'Ecrin du Puech - Piscine Chauffée - Spa
LE GARRIC
SAINT-ÉTIEN...E DE TERABUSSE
PAULIN
Paulinet
CONNAC
Carro - Gites de France
Chez Denise - Gites de France
LA CATALANIÉ TERRE-BASSE
LA BORIE D'ESPINET
Déviation
Relief
Trafic
Transports en commun
Vélo
Plus
Google Maps
Données cartographiques ©2026 Google
France
Conditions d'utilisation
Confidentialité
Envoyer des commentaires sur le produit
500 m